

LOCATION GARAGE - n° 1040

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de M. Henri VILLA, Restaurateur à LUDRES, place Ferri, pour louer, à usage de garage, la grange sise dans l'immeuble communal 16, rue de l'Eglise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à louer à titre précaire et révocable, à usage de garage, la grange située dans l'immeuble communal 16, rue de l'Eglise. Cette location prendra effet au 1er Octobre 1976.
- le prix du loyer est fixé à 100.00 F. par mois et sera payable trimestriellement et d'avance sur émission d'un titre de recettes. Compte tenu de la solvabilité connue de M. Henri VILLA, il ne sera pas demandé de caution. Il ne sera pas établi de bail, mais une simple convention réglant les modalités d'occupation de la grange à usage de garage et que le Maire est autorisé à signer.
- pendant toute la durée de la location à titre précaire et révocable, l'occupant des lieux ne pourra demander aucune réparation et aucun aménagement à la Commune propriétaire.
- celle-ci ne pourra être en aucun cas tenue pour responsable des dégradations pouvant survenir aux véhicules garés pour quelque cause que ce soit.
- M. Henri VILLA devra contracter une assurance incendie couvrant tous les risques dont il pourrait être rendu responsable.